

15 QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE 2017

ENVIRONNEMENT DE L'ABEILLE

• INSECTICIDES NEONICOTINOÏDES



Vous engagez-vous à défendre fermement l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, y compris du sulfoxaflor et de la flupyradifurone, en ne délivrant pas de dérogation ?

Contexte:

En 2016, le législateur français a décidé d'interdire les insecticides néonicotinoïdes au 1er septembre 2018 avec des dérogations possibles jusqu'en juillet 2020.

En 2015, l'Union européenne a autorisé deux matières actives insecticides : le sulfoxaflor et la flupyradifurone. Bien que leurs producteurs le contestent, ces deux molécules sont de la famille des néonicotinoïdes. Leur toxicité pour les abeilles a fait l'objet de réserves importantes de la part de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).

• EVALUATION DES PESTICIDES



Vous engagez-vous à mettre tout en œuvre pour faire adopter par l'Union européenne les nouvelles lignes directrices sur les évaluations de l'impact des pesticides pour les abeilles ?

Contexte:

En 2013, l'EFSA a publié des « Lignes directrices sur l'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles ». Aujourd'hui, ces Lignes directrices sont les seules méthodologies permettant d'analyser et d'interpréter les données requises par la réglementation européenne en matière d'évaluation des risques pour les pollinisateurs. Or quatre ans après leur publication, à défaut de validation de ces lignes directrices par les institutions européennes, elles ne sont toujours pas appliquées.

ARRETE DU 28 NOVEMBRE 2003 SUR LA PROTECTION DES ABEILLES



Vous engagez-vous : 1/ à modifier l'arrêté du 28 novembre 2003 pour objectiver le moment de la pulvérisation des pesticides « après le coucher du soleil » ; 2/ à étendre cette réglementation aux fongicides et aux herbicides ?

Contexte:

Pour protéger les abeilles, l'arrêté du 28 novembre 2003 interdit les traitements insecticides et acaricides en période de floraison. Les produits bénéficiant d'une dérogation à cette interdiction peuvent être pulvérisés « en dehors de la présence des abeilles », mais la formulation n'est pas assez objective pour que l'arrêté soit réellement respecté dans le monde agricole. Par ailleurs, des intoxications de ruches ont lieu aussi à la suite de pulvérisations de fongicides ou d'herbicides.



• REDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES ET SOUTIEN A UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES POLLINISATEURS

- Soutiendrez-vous la recherche en faveur des alternatives aux pesticides chimiques?
- Séparerez-vous la vente des pesticides du conseil technique à destination des agriculteurs?
- Soutiendrez-vous les efforts de transition de l'agriculture dite intensive vers une agriculture plus respectueuse des pollinisateurs (bio et label « Bee Friendly ») ?

Contexte:

Lancé en 2009, le plan Ecophyto 1 n'est pas parvenu à atteindre son objectif de réduction des pesticides de 50%. Ecophyto 2 a repoussé cet objectif à 2025 et met en œuvre des expérimentations intéressantes qui doivent encore faire leurs preuves (comme les certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques). Mais le verrouillage sociotechnique de l'utilisation des pesticides dans le monde agricole est tel qu'il faut appliquer des mesures plus ambitieuses. Une part substantielle du chiffre d'affaire des coopératives agricoles dépend de la vente de pesticide : le conseil technique des agriculteurs n'est que trop rarement indépendant des intérêts liés à la vente. De plus, les efforts des agriculteurs qui s'engagent pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs doivent être accompagnés et valorisés. L'agriculture bio est une réponse à cet enjeu tout comme le label « Bee Friendly ». En récompensant la réduction des pesticides et l'exclusion des produits les plus toxiques pour les pollinisateurs, « Bee Friendly » est un exemple de valorisation.



Défendrez-vous notamment dans le cadre de la nouvelle PAC des mesures de soutien aux agriculteurs qui cultiveraient des plantes protéagineuses attractives pour les abeilles comme le trèfle, le sainfoin ou la luzerne ?

Contexte:

Les colonies d'abeilles souffrent également du manque de ressources alimentaires liées notamment à la perte de biodiversité (y compris cultivée) sur les exploitations et à une sélection génétique des plantes délaissant les caractères d'attractivité pour les pollinisateurs.

OGM



Vous engagez-vous à réaffirmer l'interdiction stricte de la culture des OGM agricoles et à inscrire les nouveaux OGM (NBT-New Breeding techniques) dans la réglementation européenne sur les OGM afin qu'ils fassent l'objet d'une évaluation préalable et d'un étiquetage?

Contexte:

La France a interdit la culture des plantes transgéniques à des fins commerciales. Mais le génie génétique appliqué à l'agriculture a créé de nouveaux OGM, issus de techniques distinctes de la transgénèse. Le devenir juridique de ces plantes est aujourd'hui totalement inconnu. Pour mieux les commercialiser, leurs promoteurs souhaitent les exempter de la réglementation applicable aux OGM et ainsi éviter l'évaluation préalable, l'autorisation et l'étiquetage. Ces plantes sont pourtant des OGM selon leur définition européenne, avec les risques induits par cette modification et la dissémination dans l'environnement.



PRINCIPE DE PRECAUTION

Maintiendrez-vous le principe de précaution inscrit dans la Constitution française depuis 2005 ?

• FRELON ASIATIQUE:

- Etes-vous favorable à la mise en place d'un plan de lutte obligatoire construit et validé en collaboration étroite avec les apiculteurs ?
- Etes-vous favorable à la reconnaissance du piégeage de printemps des reines fécondées comme mesures de lutte ?

Contexte:

Le frelon asiatique est entré en France au début des années 2000 et depuis lors, il a colonisé les ¾ du territoire et plusieurs pays d'Europe, causant des dégâts importants pour les apiculteurs. En l'espace de 12 ans, aucune mesure réellement efficace n'a été mise en œuvre par l'Etat français.

Les apiculteurs sont contraints de s'organiser localement pour coordonner la lutte avec le soutien des collectivités territoriales volontaires. Outre la protection des ruchers et la nécessaire destruction des nids, la mesure de lutte la plus efficace est le piégeage des reines fécondées au printemps. Mais cette mesure ne fait pas l'unanimité. Le Muséum National d'Histoire Naturelle conteste sa préconisation alors que d'autres centres de recherche y sont favorables.

FILIERE APICOLE

MARCHE DU MIEL

Etes-vous favorable à une évolution de la règlementation relative à l'étiquetage des pots de miel (sur le même modèle que l'Italie) ?

Contexte:

Le marché du miel est atone depuis deux ans. Malgré une saison apicole très mauvaise, moins de 10 000 tonnes pour un marché supérieur à 40 000 tonnes- le volume des transactions est très faible. De nombreux apiculteurs professionnels vendant en vrac n'arrivent pas à écouler leur production. Certaines sociétés de conditionnement préfèrent acheter des miels étrangers vendus à vil prix... De fait, lorsque les apiculteurs trouvent des débouchés, les prix pratiqués ne couvrent plus les coûts relatifs à la production du miel et ne sont donc plus rémunérateurs. Le marché du miel est confronté également au problème des miels frauduleux. 40% de la production mondiale de miels serait adultérée. Une évolution de la règlementation de l'étiquetage – sur le même modèle que celui italien –indiquant les origines par pays des miels composant des miels de mélange garantirait davantage de transparence auprès du consommateur et les inciterait à acheter des miels français.



SANITAIRE

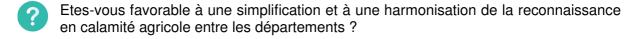


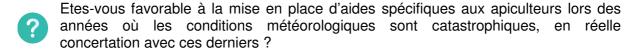
Dans le cadre de la lutte contre varroa, instaurerez-vous un libre accès aux médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché ?

Contexte:

La lutte contre l'acarien varroa (parasite, très contagieux, de l'abeille adulte et du couvain présent partout en France) constitue une préoccupation majeure des apiculteurs ; certains traitements anti-varroa, bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché, sont fournis aux apiculteurs sur ordonnance délivrée par un vétérinaire. Une simplification de l'accès à ces médicaments améliorerait la lutte contre cet acarien.

SOUTIEN ECONOMIQUE A LA FILIERE





Contexte:

En cas de crise, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics lors des années où les conditions météorologiques ont été catastrophiques n'ont pas répondu au préjudice économique dont ont été victimes certaines exploitations. A titre d'exemple, le fonds d'allègement des charges déclenché en 2013 n'a concerné qu'une infime minorité d'apiculteurs car les critères d'éligibilité étaient très restrictifs.